

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-1032

présenté par

M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Carvalho, M. Chassaing, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et
M. Serville

ARTICLE 49

Supprimer les alinéas 45 à 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 49 prévoit de mettre fin aux possibilités de cumul entre l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de solidarité spécifique (ASS), prévue pour les chômeurs en fin de droits.

Au prétexte de rendre le système de solidarité plus équitable, cette mesure permet de diminuer les allocations auxquelles les personnes handicapées au chômage ont droit. Cette mesure apparaît d'autant plus sévère que ces personnes éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder au marché du travail.

Pour ces raisons, les auteurs de cet amendement demandent la suppression de ces dispositions.